



La Cagnole n°7

Lettre de l'association Courts-Circuits la Cagnole

12, Grande-Rue

Vaux 89000 Auxerre

secretariat@lacagnole.fr

<http://www.lacagnole.fr/>



INFORMATIONS

1 / À vos agendas : notre Assemblée Générale 2017 aura lieu le 4 novembre à Auxerre

Construisons ensemble une autre façon d'échanger avec la Cagnole, monnaie locale complémentaire et citoyenne de l'Yonne.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre assemblée générale samedi 4 novembre de 16h à 18h30, petite salle de conférence Vaulabelle à Auxerre, au 12, bd Vaulabelle.

A l'ordre du jour :

Rapport de nos travaux préparatoires depuis décembre 2016 et approbation.
Rapport financier, affectation du résultat et approbation.
Renouvellement du conseil d'administration collégial (6 postes sont à pourvoir).

Puis nous travaillerons ensemble en ateliers, sur les actions qui nous permettront de lancer la monnaie en 2018.
4 ateliers exploratoires sur lesquels vous pourrez tourner (mode "word café") :

* **Groupes locaux** (Quel nombre, quelle répartition sur le territoire, quels liens avec la collégiale et les commissions)

* **Quête de prestataires** (Comment procéder, comment harmoniser, comment s'organiser sur les territoires?)

* **Fonds & prêts pour agir** avec la Cagnole (fonds avec le don de la monnaie, « prêts de chez nous » en partenariat avec la NEF, gestion de ces outils du point de vue des prestataires et de leurs utilisations)



* **Quête d'utilisateurs** (Comment aller à la rencontre des citoyens, comment leur montrer l'intérêt de la Cagnole, comment les inciter à utiliser les coupons, comment les fidéliser d'années en années, comment les inciter à essayer?)

Temps de formation auquel vous pourrez vous inscrire

* **La Cagnole, comment va-t-elle fonctionner en pratique?** (temps de formation pour les adhérents désirant devenir ambassadeurs de la monnaie).

Ce sera l'occasion de vous approprier le fonctionnement d'une monnaie locale, et la charte utilisateurs et professionnels de La Cagnole.

Nous clôturerons l'AG autour d'une collation partagée, tirée du panier.

La Cagnole est un projet citoyen, pour lequel les contributions de tous et toutes sont essentielles pour la construction de notre projet.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, [vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration](#). Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.

N'hésitez pas à venir si vous n'êtes pas encore adhérent(e), à inviter des amis : cette assemblée est ouverte à toutes et tous (même si seuls les adhérent(e)s pourront participer aux votes) Les ateliers seront une belle occasion de prendre part à l'aventure.

Vous pourrez aussi adhérer en arrivant et réadhérer pour 2018.

Dans l'attente de ce temps de rencontre, bien cordialement.
La collégiale

2/ Mini guide sur la Cagnole à l'usage des entreprises, des commerces, des collectivités locales, des associations : le "kit" pour démarcher les commerces de votre village, de votre quartier, les entreprises que vous estimez:

<http://www.lacagnole.fr/spip.php?article39>

3/ Prochaines réunions de la Collégiale, ouvertes à tout(e) adhérent(e)

Décider des coupons, des règles d'agrément des professionnels, des rencontres avec les collectivités, déterminer le fonctionnement des comptoirs d'échanges, améliorer notre communication... venez nous rejoindre pour prendre part.

Dates et plans d'accès : <http://www.lacagnole.fr/spip.php?article14>



4 / Stands où rencontrer des membres de la Cagnole

En septembre et octobre, nous serons présents à de nombreux rendez-vous.

Pour nous rencontrer, recevoir de la documentation, échanger, poser les questions que vous voulez...

<https://www.lacagnole.fr/spip.php?article16>

ADHÉRER

1 / Adhérer à Courts-Circuits la Cagnole

Pour tout particulier, adhérer , c'est :

- donner un soutien financier et citoyen,
- pouvoir participer à la mise en place du projet,
- pouvoir donner du temps, des savoir-faire,
- pouvoir co-décider dans une ou des commissions,
- assister aux réunions de la collégiale,
- participer aux assemblées plénières.

Adhérer en imprimant le bulletin à cette adresse : <http://www.lacagnole.fr/spip.php?article5>

2/ Bulletin de candidature à l'adhésion à l'Association Courts-Circuits la Cagnole en tant que prestataire

Pour les professionnels candidats à devenir membres prestataires de la Cagnole, voici le bulletin à remplir

- ▶ soit en ligne,
- ▶ soit en PDF à imprimer et à envoyer.

Des membres de l'Association Courts-circuits la Cagnole prendront contact à réception pour un rendez-vous. Enfin la Collégiale de l'Association Courts-Circuits la Cagnole décidera de l'agrément de l'entreprise en se référant à la Charte de notre monnaie locale complémentaire citoyenne.

<https://www.lacagnole.fr/spip.php?article28>

Pour lire les comptes-rendus des réunions de la collégiale

<http://monnaie.transition89.lautre.net/spip.php?article16>



LA LETTRE

Pour répondre à cette lettre, pour faire paraître une info dans cette lettre, pour demander d'anciennes lettres (depuis mars 2017), nous écrire à

secretariat@lacagnole.fr

Pour s'abonner, nous écrire ou le faire directement sur le serveur
cagnolelettre-subscribe@yonnelautre.fr

Pour se désabonner, nous écrire ou le faire directement sur le serveur
cagnolelettre-unsubscribe@yonnelautre.fr

Pour rejoindre les commissions de préparation de la Cagnole, pour adhérer à l'association, nous écrire à : secretariat@lacagnole.fr

Merci de faire connaître cette lettre si elle vous paraît utile.

Siège social : Mairie d'Auxerre, Hôtel de ville, 89000 Auxerre.